

CHAMPIONNAT DE FRANCE

3ème division 2025 - Zone 7

Du 28 mai au 1er juin 2025

Plan d'eau de Fleix à Ayron (86)

La FFPS CARPE NOUVELLE AQUITAINE, Christian Chauviré et le club Passion Carpe 86 sont heureux de vous accueillir sur le plan d'eau de Fleix à Ayron (86) pour participer à la 3ème division du Championnat de France 2025.

Vous trouverez ci-dessous le déroulement de l'épreuve.

PROGRAMME OFFICIEL



Mercredi 28 mai 2025

7h30 - Accueil et appel des participants

8h - Lancer de précision 1ère manche

9h - Choix des postes

11h - Début de la 1ère manche (48 heures)

22 h - Classement provisoire



Jeudi 29 mai 2025

10h - Classement provisoire

22h - Classement provisoire

Vendredi 30 mai 2025

11h - Fin de la 1ère manche

12h30 - Buffet et annonce des résultats de la 1ère manche

13h - lancer de précision 2ème manche

14h - Choix des postes

16h - Début de la 2ème manche (48 heures)

22h - Classement provisoire

Samedi 31 mai 2025

10h - Classement provisoire

22h - Classement provisoire

Dimanche 1er juin 2025

10h - Classement provisoire

16h - Fin de la 2ème manche

17h30 - Annonce des résultats de la 2ème manche

Proclamation et annonce des équipes montantes en 2ème division du championnat de France,

remise de trophée et vin d'honneur

Amorçage libre de 9h à 19h

Cette compétition est régie par le règlement officiel 2025 de la FFPS Carpe

Carte de pêche avec CPMA et carte interdépartementale obligatoire.

Les règlements général et sportif de la FFPS sont disponibles sur

www.ffps-carpe.fr

L'équipe organisatrice et plus largement l'ensemble des compétiteurs français comptent sur votre sérieux pour que ces championnats soient une promotion et un exemple de notre passion.

Merci de respecter la nature et de laisser vos postes propres

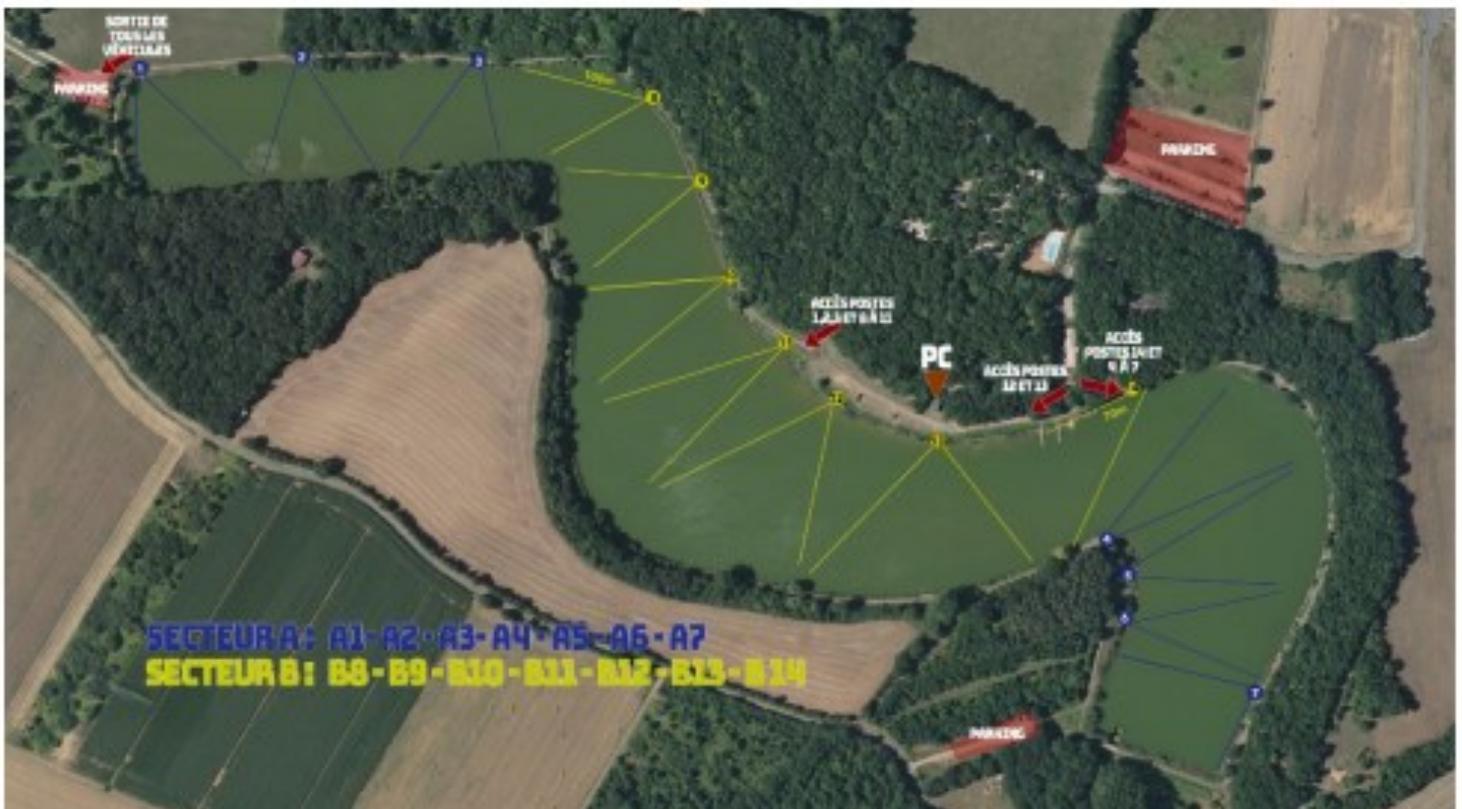
Il est rappelé que tous comportements déplacés ou d'ébriétés seront dûment sanctionnés.

Merci de votre compréhension

PLAN DES POSTES

Sous réserve de modification par l'organisation en fonction des conditions de pêche au moment de l'enduro

Une fois arrivé sur les postes, tous les pêcheurs devront décharger leur matériel dans les plus brefs délais avant de garer leurs véhicules sur les parkings prévus à cet effet.



INFOS UTILES

Supérette VIVAL Ayrón : ouvert du lundi au samedi 7h - 13h, 14h30 - 20h00

Ouvert le dimanche 8h30 - 13h00, 15h30 - 20h00

ETANG DE FLEIX (AYRON)

RÉGLEMENT



Réglementation de 2^{ème} catégorie avec quelques spécificités

Carte de pêche fédérale obligatoire

(Interdépartementale, majeure, mineure, femme, enfant, journalière, hebdomadaire...)

- La Fédération, en accord avec la Communauté de communes, autorise la pratique de la pêche sur le plan d'eau d'Ayron, à la seule et unique condition de respecter le règlement ci-dessous.
- Tout contrevenant s'expose à une verbalisation prévue par les articles du code de l'environnement et des arrêtés préfectoraux en vigueur.

Nouveautés:

- Ouvert toute l'année à compter du 1er janvier 2020
- 4 cannes maximum autorisées par pêcheur,
- Tailles légales et quotas :

3 carnassiers / jour / pêcheur
dont 2 brochets maximum

- ⇒ Brochet : 60 cm,
Fermeture : dernier dimanche de janvier,
Ouverture : dernier samedi d'avril.
- ⇒ Sandre : 50 cm,
Fermeture : dernier dimanche de janvier,
Ouverture : deuxième samedi de juin.
- ⇒ Black bass : 30 cm,
Fermeture : dernier dimanche de janvier,
Ouverture : premier samedi de juillet.

- ⇒ Truite : 25 cm,
(6 max / jour / pêcheur),
Fermeture : 3^{ème} dimanche de septembre,
Ouverture : deuxième samedi de mars.
- Vif, poisson mort et tous les leurres et techniques de pêche attractives par animation de l'esche interdites jusqu'à l'ouverture du brochet !

Généralités:

- La pêche est autorisée 30 mn avant le lever du soleil jusqu'à 30 mn après le coucher du soleil.
- Pêche de la carpe de nuit interdite sauf lors des manifestations particulières autorisées par la Fédération et le Préfet de la Vienne (enduros).
- Utilisation d'embarcations (float tube, bateau amorceur) et drones interdits.
- Pêche en marchant dans l'eau interdite, baignade et jeux nautiques interdits.

*Des contrôles fréquents seront assurés par les services de garderie.
Pêcheurs restez courtois et respectez la propreté des lieux, merci !*

Cette compétition est régie par le règlement officiel 2025 de la FFPS Carpe
!! Carte de pêche avec CPMA et carte interdépartementale obligatoire !!

Les règlements général et sportif de la FFPS Carpe sont disponibles sur www.ffps-carpe.fr